Des fonds européens pour aider les jeunes agriculteurs

jeudi 22 janvier 2015, par lpe

Au 1er janvier 2015, la Région est devenue autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural [1] (FEADER), outil de financement du Programme de Développement Rural (PDR). Par ce PDR, la Région définit ses priorités autour de 6 axes, dont l'installation et le renouvellement des générations en agriculture.

En conformité avec le cadre national défini par l'État, la Région majore la dotation de base « Dotation Jeune Agriculteur » (DJA) au niveau régional dès 2015. La dotation de base de l'État s'élève à 9 000 € en zone de plaine et 11 000 € en zone défavorisée, à laquelle la Région applique un système de majoration pour les projets conformes à ses priorités. Ainsi, les jeunes voulant s'installer en élevage bénéficieront d'une majoration de 35 %, 20 % pour les installations hors du cadre familial, 15 % pour les projets agro-écologiques et 15 % pour les projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi…

Pour la période 2014 – 2020, l'objectif est de soutenir 1 400 jeunes agriculteurs, avec une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros, dont 16,5 millions d'euros de FEADER.

Les chiffres 2014 :
- 193 DJA ont été attribuées pour un montant global de 2,6 millions d'euros
(part FEADER : 80% et part Etat : 20%) ;
- à ces dotations, il convient d'ajouter l'aide à l'installation, apportée en
complément de la DJA sous forme de prêts bonifiés. En 2014, ce sont 352 prêts qui ont été attribués pour un montant global de 1,18 millions d'euros (part FEADER : 80% et part Etat : 20%).

Le PDR Poitou-Charentes soutient les projets permettant :
- une agriculture durable respectueuse de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau ;
- le maintien des filières d'élevage, l'installation et donc l'emploi ;
- le développement des territoires ruraux ;
- la compétitivité des entreprises des secteurs agricoles et agro-alimentaires.

Notes

[1] Le montant global du FEADER pour Poitou-Charentes s'élève à 403 millions d'euros pour 2014 – 2020, contre 193 millions d'euros sur la période précédente 2007 – 2013